

Date 18-juin-2024

Date de révision 18-juin-2024

Numéro de révision 1

d'émission
:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-21166410-001_PGP_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit Ariel_Professional_Original (liquide-vloeibaar)
Forme du produit Mélange
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels
Catégorie de produit Lessive liquide
Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)	Procter & Gamble Amiens S.A.S. ZI Nord 150 rue André Durouchez BP 90045 80082 Amiens Cedex 2 France
BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)	
Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com	

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement
(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
--	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
P301 + P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise

EUH208 - Contient Benzisothiazolinone; Isoeugenol Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	68411-30-3	5 - 10	01-21194894 28-22	270-115-0	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
Poly(oxy-1,2-ethane diyl), .alpha.-pentadecyl-.omega.-hydroxy-	34398-05-5	5 - 10	Aucune donnée disponible	-	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	-	1	-

(n=7)/Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-pentadecyl-.omega.-hydroxy-, branched and linear (.beta.-branching/n=7)					Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318)			
Sodium Laureth Sulfate	68891-38-3	1 - 5	Aucune donnée disponible	500-223-8 500-234-8	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	15763-76-5	1 - 5	01-21194894 11-37	239-854-6	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85480-55-3	1 - 5	01-21199058 42-39	287-335-8	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)	-	-	-
Benzisothiazolinone	2634-33-5	0 - 1	01-21207615 40-60	220-120-9	Acute Tox. 2 inhalation (H330) Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317)	Skin Sens. 1A :: 0.036%<=C<100%	1	1
Isoeugenol	97-54-1	0 - 1	01-21202236 82-61	202-590-7 227-678-2	Acute Tox. 4 (Dermal) (H312) Acute Tox. 4 (Inhalation: dust, mist) (H332) Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Irrit. 2	Skin Sens. 1A :: 0.01%<=C<100%	-	-

					(H319) Skin Irrit. 2 (H315) Skin Sens. 1A (H317) STOT SE 3 (H335)			
--	--	--	--	--	---	--	--	--

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer et isoler les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
--	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Absorber avec du sable ou une autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Benzisothiazolinone	-	-	skin sensitizer	-	-
Isoeugenol	-	-	skin sensitizer	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	119 mg/kg bw/day	7.6 mg/m ³	-	6 mg/m ³

Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	191 mg/kg bw/day	37.4 mg/m ³	0.096 mg/cm ²	-
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	119 mg/kg bw/day	6.71 mg/m ³	-	12 mg/m ³
Benzisothiazolinone	0.966 mg/kg bw/day	6.81 mg/m ³	-	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	-	1.5 mg/m ³	-
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	-	-	0.048 mg/cm ²
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	3 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	0.425 mg/kg bw	1.3 mg/m ³	42.5 mg/kg bw/day
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	3.8 mg/kg bw	6.6 mg/m ³	68.1 mg/kg bw/day
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.425 mg/kg bw	1.18 mg/m ³	42.5 mg/kg bw/day
Benzisothiazolinone	-	1.2 mg/m ³	0.345 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.017 mg/L
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	0.1 mg/L	0.01 mg/L	1 mg/L
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L	0.027 mg/L	0.022 mg/L

Benzisothiazolinone	0.004 mg/L	0 mg/L	0.001 mg/L
---------------------	------------	--------	------------

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	8.1 mg/kg dwt	6.8 mg/kg dwt	3.43 mg/L	35 mg/kg dwt	-	-
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	0.372 mg/kg dwt	0.037 mg/kg dwt	100 mg/L	0.016 mg/kg dwt	-	-
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	8.1 mg/kg dwt	0.81 mg/kg dwt	3.43 mg/L	35 mg/kg dwt	-	-
Benzisothiazolinone	0.05 mg/kg dwt	0.005 mg/kg dwt	1.03 mg/L	3 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Coloré
Odeur	Plaisante (parfum)
Seuil olfactif	non applicable

Propriété	Valeurs
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible

Remarques • Méthode
Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition > 95 °C

Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	7 - 9	
Viscosité dynamique	100 - 1000 mPa s	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1 - 1.1	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	1080 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (Rat)	-
Sodium Laureth Sulfate	5001 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RAT)	-
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	6721 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	21 mg/L (RAT)
Benzenesulfonic acid,	1089 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (RABBIT)	-

mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine			
Benzisothiazolinone	490 mg/kg (RAT)	5001 mg/kg (Rat)	-
Isoeugenol	= 1560 mg/kg (Rat)	1900 mg/kg (RAT)	-

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Sodium Laureth Sulfate	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	-	OECD 405	-	-	-	-	-
Benzisothiazolinone	-	-	Y (EPA OPP 81-4)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Sodium Laureth Sulfate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	-	-	Y (100%; OECD 404)	-	-	-

Nom chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	STOT RE 1 organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	STOT RE 2, organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Sodium Laureth Sulfate	N (OECD 406)	-	-	-	-	-	-	-	-
Benzisothiazolinone	Y (OECD 406)	-	-	-	-	-	-	-	-
Isoeugenol	-	-	-	-	-	-	nasal cavity	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	non applicable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	non applicable.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun(e) connu(e).
Cancérogénicité	Aucun(e) connu(e).
Toxicité pour la reproduction	Aucun(e) connu(e).
STOT - exposition unique	Aucun(e) connu(e).
STOT - exposition répétée	Aucun(e) connu(e).
Danger par aspiration	non applicable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes	Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.
--	--

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes	Aucun(e) connu(e).
------------------------	--------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.
-------------	---

Toxicité aiguë

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	235 mg/L (Raphidocelis subcapitata; 72 h)	1.67 mg/L (Lepomis macrochirus; 96 h)	-	2.9 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Sodium Laureth Sulfate	-	5 mg/L (OECD 203;	-	5 mg/L (OECD 202;

		Brachydanio rerio (zebrafish); 96 h)		Daphnia magna (Water flea); 48 h)
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	252 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	253 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	1000 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	305 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	10.9 mg/L (OECD 201; Microcystis aeruginosa; 96 h)	2.22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	-	7.01 mg/L (Daphnia magna; 48 h)
Benzisothiazolinone	0.11 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	2.15 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	12.8 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	2.9 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	0.5 mg/L (Raphidocelis subcapitata; 4 d)	0.23 mg/L (OECD 210; Oncorhynchus mykiss; 72 d)	1.18 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	2.4 mg/L (//OECD 218; Chironomus riparius; 28 d)
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	240 mg/L (EPA OTS 797.1050; Raphidocelis subcapitata; 4 d)	825 mg/L (EPA OTS 797.1400; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	31 mg/L (Daphnia magna; 21 d)	-	-
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	0.268 mg/L (Mesocosm model ecosystem; 56 d)	0.23 mg/L (Oncorhynchus mykiss; 72 d)	0.268 mg/L (56 d)	-	0.268 mg/L (Read across data on dodecyl linear alkylbenzene sulfonate ; guideline not indicated; mayfly, chironomid, and aquatic worm; freshwater; 56 d)
Benzisothiazolinone	0.05 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	-	-	-	10.3 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 0.125 d)

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	85 % (OECD 301 B; aerobic; CO2 evolution; 29 d)	-	-	85% CO2; 29 d; OECD 301 B
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-pentadecyl-.omega.-hydroxy-(n=7)/Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-pentadecyl-.omega.-hydroxy-, branched and linear (.beta.-branching/n=7)	60 % (OECD 301)	-	-	-
Sodium Laureth Sulfate	60 % (Category approach;	-	-	-

	OECD 301B; aerobic; 28 d)			
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	98.8 % (; OECD 301 B; CO2 evolution; 28 d)	-	-	-
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85 % (OECD 301 B; CO2 evolution; 29 d)	-	-	t1/2: < 22 d (Read across data on sodium 4-undecylbenzenesulfonate; guideline not indicated; sludge amended soil)
Benzisothiazolinone	0 % (CO2; OECD 301; 63 d)	-	0.31	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	1.4
Sodium Laureth Sulfate	0.3
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	-1.1
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	1.73
Benzisothiazolinone	0.99

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	1.4 (1.4 (OECD 123))	87 L/kg (OECD 305 E)
Sodium Laureth Sulfate	3.9	-
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	-1.1 (-1.1 (OECD 107))	-
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	2.51 (OECD 123)	495 L/kg
Benzisothiazolinone	0.7 (EU Method A.8)	6.62

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	3.4 (3.4)
Benzenesulfonic acid, mono-C10-13-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	3.5
Benzisothiazolinone	9.33 (OECD 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

 Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., sodium salts	La substance n'est pas PBT/vPvB
Sodium Laureth Sulfate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzenesulfonic acid, 4-(1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)/ Benzene, (1-methylethyl)-, monosulfo deriv., sodium salt (1:1)/ Benzenesulfonic acid, (1-methylethyl)-, sodium salt (1:1)	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzisothiazolinone	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC	20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Benzisothiazolinone	RG 65	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Benzisothiazolinone	75	-
Isoeugenol	75	-

Polluants organiques persistants
non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590
non applicable

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Benzisothiazolinone	Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15

H302 - Nocif en cas d'ingestion
H312 - Nocif par contact cutané
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H332 - Nocif par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Jugement expert et détermination de la force probante des données

Date d'émission : 18-juin-2024

Date de révision 18-juin-2024

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité